

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du jeudi, 25 février 2021**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;
Mme Schmitz, MM. Flora, Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;
M. Mergen, secrétaire communal.
Excusé-e-s : Mme Antinori, conseillère

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 14.00 heures.
Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis 1, Um Knupp (décision confirmée par le conseil communal séance tenante).

1) Désignation du Centre polyvalent à Nocher, 1, Um Knupp comme lieu de séance du conseil communal

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

2) Crèche communale :

- **Création d'un poste supplémentaire à mi-temps dans le contexte du Covid-19 (aide-éducateur m/f – CDD)**
- **Création d'un poste d'éducateur diplômé (m/f) supplémentaire à mi-temps (poste régulier – CDI)**

Le conseil communal a créé un poste supplémentaire d'aide-éducateur (m/f) à mi-temps (20 heures/semaine) et à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2021, ceci dans le contexte de la pandémie du Covid-19. L'aide-éducateur à engager sera classé dans la carrière C1, C2 ou C3 (selon le niveau d'études), conformément à la convention collective de travail SAS.

Comme le nombre d'enfants inscrits dans la crèche communale ne cesse d'augmenter, le conseil communal décide par ailleurs de créer un poste supplémentaire d'éducateur diplômé (m/f) à mi-temps (poste à durée indéterminée).

3) Maison relais :

- **Création de deux poste(s) supplémentaire(s) dans le contexte du Covid-19 (tâche partielle – 1 aide-éducateur (m/f) + 1 éducateur diplômé (m/f) /CDD)**

Dans le contexte du Covid-19, le conseil communal a créé deux postes supplémentaires à tâche partielle à raison de 5 (cinq) heures par semaine et à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2021, l'un dans la carrière d'éducateur diplômé et l'autre dans la carrière d'aide-éducateur.

4) Emplois d'insertion pour chômeur de longue durée :

Décisions à prendre concernant la carrière dénommée « EMI – 2 – salarié à tâche manuelle »

Le conseil communal a apporté à sa décision du 17 juillet 2019 quant à la création de deux emplois d'insertion pour chômeur de longue durée, les modifications suivantes :

- La qualification « DAP – jardinier paysagiste-pépiniériste » de la carrière dénommée « EMI – 2 - salarié à tâche manuelle » est supprimée ;
- Le salaire brut de la carrière susmentionnée est fixé à 323,4463.- € (N.I.100) (=2.700.- € suivant l'indice)
- Une allocation de repas au montant brut de 25,1785.- € (N.I. 100) / (=210,18.- € suivant l'indice des salaires actuel : 834,76).

La présente décision a été prise avec six voix pour, une voix contre (Marc Siebenaller) et une abstention (Christa Schmitz).

5) Approbation de projets à réaliser dans le cadre de la protection de la nature en collaboration avec la station biologique du « Naturpark Öewersauer »

Le conseil communal approuve le projet avec devis au montant de 27.000.- € TTC concernant la réalisation de projets visant la plantation d'arbres et de haies ainsi que les travaux d'entretien y relatifs, y compris les mesures de protection pour les hirondelles (support (tour) servant de nids d'hirondelles).

6) Approbation des comptes communaux de l'exercice 2019

Les comptes communaux de l'exercice 2019 ont été arrêtés provisoirement par le conseil communal (vote unanime).

7) Approbation du projet définitif concernant la construction d'une résidence à cinq logements subventionnés à Nocher, au lieu-dit « Kiirchewee »

Le projet définitif du 25 février 2021 avec devis estimatif au montant de 1.679.148,10.- € (TTC) et concernant la construction d'une résidence pour 5 logements subventionnés à Nocher, au lieu-dit « Kiirchewee » est approuvé par le conseil communal à l'unanimité des voix.

8) Projet d'aménagement général de la commune de Goesdorf (PAG) : Saisine du conseil communal (article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain)

Le conseil communal a marqué son accord unanime relatif à l'engagement de la procédure d'adoption du nouveau projet d'aménagement général de la commune de Goesdorf (PAG), ce conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi mentionnée du 19 juillet 2004.

Il marque également son accord à l'évaluation stratégique environnementale (« SUP »).

Le conseil communal charge le collège des bourgmestre et échevins de procéder aux consultations, publications et informations prévues aux articles 11, 12 et 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 ainsi qu'à l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

9) Demande(s) de subside

Les subsides suivants ont été accordés par le conseil communal :

- Les Amis du Château de Bourscheid asbl. : 25.- €
- Association Alzheimer Luxembourg : 250.- €

10) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Le Conseil communal décide à l'unanimité des voix de ne pas exercer son droit de préemption pour les immeubles suivants :

- a) Partie venderesse Gyerman/ Beuttler : parcelles nos cad. 10/573, 11/638 et 182/2602
- b) Partie venderesse Ziger/ Jacob : parcelles nos cad. 37/3184 et 37/3185.

11) Résiliation du contrat de bail conclu avec le bureau d'architecture Hoffmann : (ancien Presbytère à Dahl, 24, Duerfstrooss) Adaptations

Le conseil communal a marqué son accord avec la résiliation d'un commun accord du contrat de bail conclu le 08 août 2017 avec le bureau d'architecture Hoffmann, ce avec effet au 31 mars 2021.

12) Approbation d'un décompte concernant les travaux d'enrobés bitumineux sur 8 (huit) chemins ruraux : exercice 2019 (projet n° 101652)

Le décompte susvisé a été approuvé par le conseil communal à l'unanimité des voix.

13) Approbation du projet de travaux extraordinaires concernant la réfection de chemins ruraux ou vicinaux – année 2021

Le projet n° 102121 concernant les travaux extraordinaires à exécuter dans le cadre de la mise en état des chemins ruraux aux lieux-dits « Palbich » à Buederscheid et « Bieresheck » à Nocher pour l'année 2021 fut approuvé par le conseil communal à l'unanimité des voix.

14) Avis du conseil communal au sujet de la nomination au poste de préposé au triage de Haute-Sûre-Nord

Le conseil communal a émis un avis favorable quant à la proposition de nomination de Madame Nicole LENERT au poste de préposé au triage de Haute-Sûre Nord.

15) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre
Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins